



Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.

**RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU DEUXIÈME TRIMESTRE
DE 2021**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS NON AUDITÉS
DE BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
AU 30 JUIN 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET POUR LES TRIMESTRES ET
LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN 2021 ET 2020**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.</u>	2
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.</u>	3
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat global non audités de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.</u>	4
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés des variations des capitaux propres non audités de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.</u>	5
<u>Tableaux consolidés intermédiaires résumés cumulés des flux de trésorerie non audités de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.</u>	7
<u>Notes annexes</u>	8

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
NON AUDITÉS

AU 30 JUIN 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020
 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	Note	2021	2020
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	851 \$	35 \$
Placements	3	1 568	1 193
Débiteurs et autres actifs		17	13
Actif d'impôt différé		17	—
Actifs dérivés	3	8	7
Immobilisations corporelles		3	2
Actifs au titre des cessions en réassurance	4	176	190
Total de l'actif		2 640	1 440
Passif			
Créditeurs et autres passifs		13	6
Réserves d'assurance	4	1 339	1 339
Passifs dérivés	3	6	—
Passifs liés aux retenues de fonds	3	12	12
Autres passifs	3	18	—
Total du passif		1 388	1 357
Capitaux propres			
Brookfield Asset Management Inc. ¹		—	83
Actions échangeables de catégorie A et de catégorie B ²		539	—
Catégorie C ²		713	—
Total des capitaux propres		1 252	83
Total du passif et des capitaux propres		2 640 \$	1 440 \$

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT NET NON AUDITÉS

		Trimestres		Semestres	
POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION	Note	2021	2020	2021	2020
Primes.....					
Montant brut.....		50 \$	1 \$	52 \$	30 \$
Montant cédé.....		—	—	—	—
Primes nettes		50	1	52	30
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements					
		39	76	(24)	37
Total des produits		89	77	28	67
Prestations versées à l'égard des contrats d'assurance					
Montant brut.....		21	16	38	29
Montant cédé.....		(6)	(6)	(12)	(12)
Variation des réserves d'assurance.....	4				
Montant brut.....		59	73	(34)	42
Montant cédé.....		5	(6)	19	7
Charges d'exploitation.....		7	1	10	2
Total des prestations et charges		86	78	21	68
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat					
		3	(1)	7	(1)
Charge d'impôt.....		(1)	—	(2)	—
Bénéfice net (perte nette) pour la période		2 \$	(1) \$	5 \$	(1) \$
Attribuable aux éléments suivants :					
Brookfield Asset Management Inc. ¹		2	(1)	5	(1)
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B ²		—	—	—	—
Porteurs d'actions de catégorie C ²		—	—	—	—
		2 \$	(1) \$	5 \$	(1) \$
Bénéfice net par action de catégorie C.....					
De base et dilué		0,00 \$		0,00 \$	

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
NON AUDITÉS

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Trimestres		Semestres	
	2021	2020	2021	2020
Bénéfice net (perte nette).....	2 \$	(1) \$	5 \$	(1) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) qui seront reclassés en résultat net				
Profit net (perte nette) latent sur les titres disponibles à la vente.....	—	1	(1)	—
Écart de change	—	2	2	(3)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale).....	—	3	1	(3)
Bénéfice global (perte globale) pour la période.....	2 \$	2 \$	6 \$	(4) \$
Attribuable aux éléments suivants :				
Brookfield Asset Management Inc. ¹	2	2	6	(4)
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B ²	—	—	—	—
Porteurs d'actions de catégorie C ²	—	—	—	—
	2 \$	2 \$	6 \$	(4) \$

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NON AUDITÉS

		Brookfield Asset Management Inc.			Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B				Porteurs d'actions de catégorie C				Total des capitaux propres		
		Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) Brookfield Asset Management Inc.	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d'actions de catégorie C			
AU 30 JUIN 2021 ET POUR LE SEMESTRE CLOS À CETTE DATE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS		Note													
Solde au 1 ^{er} janvier 2021.....			78 \$	1 \$	4 \$	83 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	83 \$	
Variations au cours de la période :															
Bénéfice net.....			—	5	—	5	—	—	—	—	—	—	—	5	
Autres éléments de bénéfice global ...			—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	1	
Bénéfice global			—	5	1	6	—	—	—	—	—	—	—	6	
Autres éléments															
Émissions de titres de capitaux propres/ restructuration ¹		5	(78)	—	—	(78)	539	—	—	539	712	—	—	712	1 173
Ajustements liés aux transactions sous contrôle commun.....			—	(6)	(5)	(11)	—	—	—	—	1	—	1	(10)	
Total des variations au cours de la période			(78)	(1)	(4)	(83)	539	—	—	539	712	1	—	713	1 169
Solde au 30 juin 2021			— \$	— \$	— \$	— \$	539 \$	— \$	— \$	539 \$	712 \$	1 \$	— \$	713 \$	1 252 \$

1. Se reporter à la note 1b) pour plus de détails au sujet de la scission-distribution et de la réorganisation.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

AU 30 JUIN 2020 ET POUR LE SEMESTRE CLOS À CETTE DATE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Brookfield Asset Management Inc.				Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B				Porteurs d'actions de catégorie C				Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Brookfield Asset Management Inc.	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d'actions de catégorie C	
Solde au 1^{er} janvier 2020	65 \$	— \$	1 \$	66 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	66 \$
Variations au cours de la période :													
Perte nette.....	—	(1)	—	(1)	—	—	—	—	—	—	—	—	(1)
Autres éléments de perte globale.....	—	—	(3)	(3)	—	—	—	—	—	—	—	—	(3)
Perte globale.....	—	(1)	(3)	(4)	—	—	—	—	—	—	—	—	(4)
Total des variations au cours de la période.....	—	(1)	(3)	(4)	—	—	—	—	—	—	—	—	(4)
Solde au 30 juin 2020	65 \$	(1) \$	(2) \$	62 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	62 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
NON AUDITÉS

POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 JUIN
 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	5 \$	(1) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Pertes (profits) latents sur les placements et les dérivés	63	(21)
Charge d'impôt	2	—
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Variations des actifs au titre des cessions en réassurance	19	7
Variations des réserves d'assurance	(34)	42
Variations du fonds de roulement	(11)	(1)
Activités d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie		
Profits réalisés sur les placements et les dérivés	(14)	(2)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	30	24
Activités d'investissement		
Achat de placements	(882)	(292)
Produit de la cession de placements	441	250
Échéances de placements	54	35
Achat d'immobilisations corporelles	(1)	—
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(388)	(7)
Activités de financement		
Émission de capitaux propres	1 160	—
Remboursement de capital	(5)	—
Emprunts auprès des parties liées	582	—
Remboursement d'emprunts aux parties liées	(582)	—
Produit d'une convention de rachat	41	29
Remboursements au titre d'une convention de rachat	(23)	(29)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 173	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	35	13
Variation nette au cours de la période	815	17
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	1	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	851	30
Informations supplémentaires		
Soldes de trésorerie	24	8
Équivalents de trésorerie	827	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	851 \$	30 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

NOTE 1. ORGANISATION ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

a) **Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.**

Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. (« BAM Re » ou la « société ») est une société des Bermudes constituée en société par actions le 10 décembre 2020 et régie en vertu des lois des Bermudes. La société a été constituée afin de devenir une entreprise de réassurance de premier plan axée sur l'offre de solutions fondées sur le capital aux sociétés d'assurance et à leurs parties prenantes. Les actions échangeables de catégorie A de la société sont inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BAMR ». Les activités de la société sont principalement situées aux Bermudes, au Canada et aux îles Caïmans. Le siège social de la société est situé au 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermudes.

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales en exploitation.

Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, la société agit à titre d'émetteur direct de produits de transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les promoteurs de régimes de retraite et fournira des produits de réassurance fondés sur les rentes aux sociétés d'assurance et de réassurance. La société a actuellement un seul secteur opérationnel lié à l'entreprise de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

b) **Scission-distribution de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.**

Le 28 juin 2021, Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») a conclu la scission-distribution de la société (la « scission-distribution »), qui a été effectuée au moyen d'un dividende spécial sur les actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de catégorie A ») de la Société aux porteurs d'actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield (les « actions de catégorie A de Brookfield ») et les actions à droit de vote restreint de catégorie B de Brookfield (les « actions de catégorie B de Brookfield ») en date du 18 juin 2021 (la « date de clôture des registres »). En vertu du dividende spécial, les porteurs d'actions de catégorie A de Brookfield et d'actions de catégorie B de Brookfield à la date de clôture des registres ont reçu une action échangeable de catégorie A pour chaque tranche de 145 actions de catégorie A de Brookfield ou de catégorie B de Brookfield détenues à la date de clôture des registres. Brookfield détiendra la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C (les « actions de catégorie C »), ce qui lui donnera la participation économique résiduelle dans la société, mais aucune participation avec droit de vote dans la société.

Avant la scission-distribution, Brookfield a procédé à une restructuration, de sorte que les activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite de la société (l'« Entreprise ») et les autres placements qui étaient auparavant détenus et exploités par Brookfield, par l'intermédiaire de ses entités en exploitation, ont été acquis par BAM Re Holdings, une filiale de la société.

Les paragraphes suivants présentent les transactions et les ententes découlant de la scission-distribution.

i) *Actions échangeables de catégorie A*

Dans le cadre de la scission-distribution, Brookfield a souscrit 10,9 millions d'actions échangeables de catégorie A contre un montant en trésorerie d'environ 538 M\$, qui servira à financer les activités de réassurance futures, y compris pour assurer le respect de nos exigences relatives au capital fondées sur le risque conformément au contrat de réassurance en cours avec American Equity Investment Life Insurance Company (« AEL »). Au moment de la scission-distribution, Brookfield a distribué les 10,9 millions d'actions échangeables de catégorie A aux actionnaires de Brookfield qui détiennent des actions de catégorie A de Brookfield et des actions de catégorie B de Brookfield, à titre de dividende spécial.

ii) *Actions de catégorie B*

Dans le cadre de la scission-distribution, les porteurs d'actions de catégorie B (les « partenaires de catégorie B de BAM Re ») ont souscrit, par l'entremise d'une fiducie à droit de vote, 24 000 actions de catégorie B pour un montant de 1,2 M\$.

iii) *Actions de catégorie C*

Dans le cadre de la scission-distribution, Brookfield a transféré à la société sa participation dans l'Entreprise ainsi que ses actions ordinaires d'AEL et sa trésorerie additionnelle aux fins du fonds de roulement. La valeur totale de la contrepartie versée à la société s'est établie à environ 712 M\$ et a été échangée contre 16,9 millions d'actions de catégorie C. Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C émises et en circulation.

iv) *Engagement en capitaux propres*

Dans le cadre de la scission-distribution, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'un certain nombre d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur l'engagement en capitaux propres.

v) *Contrat de crédit*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu un contrat de crédit avec Brookfield (le « contrat de crédit avec Brookfield ») à titre de prêteur, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de cinq ans de 200 M\$. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur le contrat de crédit avec Brookfield.

vi) *Convention de soutien*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu une convention de soutien avec Brookfield (la « convention de soutien »), en vertu de laquelle Brookfield a convenu de fournir l'équivalent économique des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie A de Brookfield tant qu'il y a des actions échangeables de catégorie A dont Brookfield n'est pas propriétaire qui sont en circulation et que l'option d'échange n'a pas été modifiée, en acceptant, entre autres, de prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour permettre à la société de verser des distributions trimestrielles, le montant de la liquidation ou le montant à payer au rachat d'actions échangeables de catégorie A, selon le cas. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur la convention de soutien.

vii) *Convention de droits*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu avec Brookfield une convention de droits (la « convention de droits ») aux termes de laquelle Brookfield a accepté, à la date d'échange désignée applicable à l'égard des actions échangeables de catégorie A soumises aux fins d'échange, de respecter ou de faire en sorte que soient respectées les obligations prévues dans notre acte constitutif et nos règlements administratifs et d'échanger ces actions échangeables de catégorie A concernées contre des actions de catégorie A de Brookfield ou leur équivalent en trésorerie, le tout majoré des distributions non versées. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur la convention de droits.

viii) *Convention d'administration*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu une convention d'administration avec Brookfield (la « convention d'administration »), en vertu de laquelle Brookfield a convenu de fournir des services administratifs à la société selon la méthode du recouvrement des coûts. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur la convention d'administration.

ix) *Convention de gestion de placements*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu une ou plusieurs conventions de gestion de placements aux termes desquelles Brookfield a été nommée à titre de gestionnaire de placements de certains actifs et comptes, y compris des actifs garantissant les passifs pris en charge par la société en vertu des ententes d'assurance et de réassurance future, ainsi que les actifs détenus en surplus. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur les conventions de gestion de placements de Brookfield.

x) *Contrat de licence*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu un contrat de licence avec Brookfield (le « contrat de licence avec Brookfield »), en vertu duquel Brookfield a accordé une sous-licence non exclusive et sans redevance permettant d'utiliser le nom « Brookfield » et le logo de Brookfield. Se reporter à la note 8 pour plus de détails sur le contrat de licence de Brookfield.

NOTE 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) **Déclaration de conformité**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et selon les méthodes comptables décrites ci-dessous et dans les états financiers consolidés de Brookfield Annuity Holdings Inc. (« BAH ») au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date inclus dans notre prospectus daté du 16 juin 2021. Les états financiers intermédiaires sont établis sur la base de la continuité de l'exploitation et les montants sont présentés en dollars américains (« \$ US ») arrondis au million le plus près, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la société a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 3 août 2021.

b) **Périmètre de consolidation**

Les états financiers intermédiaires comprennent les comptes de la société et ses filiales consolidées, soit les entités sur lesquelles la société exerce un contrôle. L'ensemble des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont complètement éliminés au moment de la consolidation.

La société a recours à une approche de gestion pour déterminer les secteurs opérationnels. L'approche de gestion tient compte de l'organisation interne et de la présentation de l'information adoptées par le principal décideur opérationnel de la société pour la prise de décisions, l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance. Le principal décideur opérationnel identifié pour la société est le chef de la direction, qui examine les résultats d'exploitation lorsqu'il prend des décisions concernant l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance de la société, dont les activités sont actuellement gérées en un seul secteur : le transfert du risque lié aux régimes de retraite. La totalité des produits de la société pour les périodes closes les 30 juin 2021 et 2020 a été générée par le secteur opérationnel Transfert du risque lié aux régimes de retraite et a été gagnée au Canada. Tous les actifs à long terme de la société ont été inclus dans le secteur opérationnel Transfert du risque lié aux régimes de retraite et se trouvent au Canada.

c) **Continuité des intérêts communs**

Tel qu'il est décrit ci-dessus, BAM Re a été créée le 10 décembre 2020 par Brookfield et, le 28 juin 2021, Brookfield a conclu la scission-distribution de l'Entreprise à la société et la déclaration d'un dividende spécial aux porteurs des actions de catégorie A de Brookfield et des actions de catégorie B de Brookfield. Brookfield contrôlait l'Entreprise avant la scission-distribution et exerce une influence notable sur la société depuis la scission-distribution, par l'intermédiaire de ses participations dans la société. L'Entreprise a été transférée avant la scission-distribution, dans le cadre de la restructuration, et, par conséquent, les transactions sont des transactions sous contrôle commun. Conformément à la méthode comptable de la société et de Brookfield, la société a reflété l'Entreprise dans sa situation financière et ses résultats d'exploitation au moyen des valeurs comptables de Brookfield, avant la scission-distribution.

En outre, certains placements ont été transférés dans le cadre de la restructuration, qui sont traités comme des acquisitions d'actifs et qui sont également considérés comme des transactions sous contrôle commun. La méthode comptable consiste à comptabiliser les acquisitions d'actifs sous contrôle commun à la date d'occurrence à la valeur comptable historique, et tout profit ou perte par rapport à la contrepartie payée est comptabilisé dans les capitaux propres.

Afin de refléter cette continuité des intérêts communs, les présents états financiers intermédiaires fournissent des informations comparatives sur l'Entreprise pour les périodes précédant la scission-distribution, telles qu'elles ont été présentées précédemment par Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la scission-distribution [se reporter à la note 1b)] a été reflétée de façon prospective à compter de la date de la scission-distribution et n'a pas été reflétée dans les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société avant le 28 juin 2021, puisque ces éléments n'ont pas été créés ou modifiés auparavant. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 28 juin 2021 est présentée en fonction de l'information financière historique de l'Entreprise, telle qu'elle a été présentée précédemment par Brookfield. Pour la période suivant la scission-distribution, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris les ajustements liés à la scission-distribution et à la mise en application de plusieurs conventions et contrats (se reporter à la note 8). Par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice global (la perte globale) non attribuables aux participations d'autres entités dans les filiales en exploitation ont été attribués à Brookfield avant le 28 juin 2021 et aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de catégorie C à compter du 28 juin 2021.

d) Actions échangeables de catégorie A

Tel qu'il est décrit à la note 1b)i), les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions échangeables de catégorie A détenues par les actionnaires publics. Chaque action échangeable de catégorie A est structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalent à celui de une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un rajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital). Chaque action échangeable de catégorie A est échangeable auprès de Brookfield au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certains éventualités relatives au capital) ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être établi au choix de Brookfield), majoré des distributions impayées. Brookfield entend actuellement régler les demandes d'échange visant les actions échangeables de catégorie A par la remise d'actions de catégorie A de Brookfield plutôt que d'une somme en trésorerie. Chaque action échangeable de catégorie A donne à son porteur des droits de vote à l'égard de la société et le droit d'exercer un vote pour chaque action échangeable de catégorie A dans la mesure où ces actions sont détenues par elle à la date de clôture des registres permettant de voter lors d'une assemblée des actionnaires de la société.

Les actions échangeables de catégorie A sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

e) Actions de catégorie B

Comme il est décrit à la note 1b)ii), les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie B détenues par les partenaires de catégorie B de BAM Re. Les partenaires de catégorie B de BAM Re ont le droit d'exercer un vote pour chaque action de catégorie B détenue à la date de clôture des registres pour la détermination des actionnaires habiles à voter sur toute question.

Les actions de catégorie B sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie B font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

f) Actions de catégorie C

Comme il est décrit à la note 1b)iii), les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie C détenues par Brookfield. Les actions de catégorie C sont des actions sans droit de vote qui confèrent à leurs porteurs une participation économique résiduelle dans la société après le paiement intégral de la somme due aux porteurs de nos actions échangeables de catégorie A et de nos actions de catégorie B et sous réserve des droits prioritaires des porteurs de nos actions privilégiées.

Les actions de catégorie C sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie C font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à 90 jours. La société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») si l'actif couvre des réserves d'assurance, ou comme disponibles à la vente si l'actif couvre le capital et le surplus.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les placements à court terme qui ne sont pas disponibles aux fins d'utilisation par la société dans le cadre de l'accord relatif aux retenues de fonds [note 2i)].

h) Placements

Les placements sont des actifs financiers qui comprennent des actions ordinaires, des actions privilégiées, des obligations et des instruments à revenu fixe. La société utilise la date de transaction pour comptabiliser les transactions de placement.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global;
- Les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net;
- Les prêts et créances sont évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sont classés selon leur nature et leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers couvrant le capital et le surplus sont classés comme disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur. Les profits (pertes) latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la réalisation, les profits ou les pertes sont reclassés dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités et comptabilisés au poste Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements.

Les actifs financiers couvrant les réserves d'assurance sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme des prêts et créances. Toute variation de la juste valeur des actifs sous-jacents couvrant les réserves d'assurance est reflétée directement dans les réserves d'assurance. À moins que l'actif ne soit réputé s'être déprécié, les variations de la juste valeur des actifs couvrant ces passifs et les variations des réserves d'assurance correspondantes sont comptabilisées directement dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités afin d'éviter une non-concordance.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute charge pour perte de valeur qui pourrait s'appliquer.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans les profits (pertes) réalisés sur les placements.

i) Retenues de fonds

Les retenues de fonds représentent un montant à payer au titre des montants retenus contractuellement conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles Compagnie de Rentes Brookfield (« CRB »), une filiale indirecte entièrement détenue de la société, agit à titre de cédante. Bien que les actifs associés aux retenues de fonds soient légalement détenus par CRB, le réassureur est assujéti à tous les rendements des placements et à tous les droits et obligations économiques liés aux actifs associés aux retenues de fonds, comme il est assujéti à ceux liés aux actifs investis qu'il détient directement. Le solde des passifs liés aux retenues de fonds de CRB comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les dérivés comptabilisés à la juste valeur et est porté au crédit des primes, des produits tirés des (pertes liées aux) placements, des prestations à payer et des autres charges déduites à mesure qu'ils sont engagés au coût.

j) Instruments financiers dérivés

La société gère le risque de change et les autres risques de marché liés à certains actifs et passifs au moyen d'instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme, les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêts et les contrats à terme normalisés sur obligations. Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués comme des placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés ayant une valeur positive sont inscrits à titre d'actifs dérivés, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites à titre de passifs dérivés. Les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités au poste Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements.

k) Actifs affectés en garantie

La société reçoit et fournit des garanties à l'égard de certains contrats dérivés afin de respecter ses obligations contractuelles. Le montant de garantie requis est déterminé par l'évaluation de chaque contrat selon l'évaluation à la valeur de marché, et le type de garantie à déposer est précisé dans l'entente conclue avec chaque contrepartie.

Les garanties fournies continuent d'être comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités, car la société conserve tous les droits liés à ces actifs.

Les garanties reçues ne sont pas comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités, à moins que la société n'acquière les droits relatifs aux risques et avantages économiques liés à ces actifs.

l) Transactions de financement garanti

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont des transactions de financement garanti. Une convention de rachat confère au prêteur de titres le droit de recevoir de la contrepartie suffisamment de trésorerie pour acheter les mêmes titres à l'échéance de la convention. Ces transactions sont évaluées au coût majoré des intérêts courus.

La société comptabilise un actif dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités, qui représente la trésorerie reçue, et un passif du même montant, qui représente l'obligation de racheter les titres prêtés. Les conventions de rachat avec la même contrepartie sont présentées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités.

m) Droit de compensation

Les montants présentés dans ces états financiers intermédiaires sont présentés sur une base nette lorsqu'il y a à la fois un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

n) Dépréciation

À chaque date de clôture, les actifs financiers font l'objet de tests pour repérer des indicateurs de dépréciation. La société considère qu'il y a dépréciation si elle juge improbable qu'elle pourra recouvrer tous les montants dus conformément aux modalités contractuelles de l'obligation. Dans le cas des placements en titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme une indication objective de dépréciation. Pour tous les autres actifs financiers, il doit exister des données observables sur les événements générateurs de pertes, notamment, sans s'y limiter, les difficultés financières de l'émetteur, une faillite, un défaut de paiement du capital ou des intérêts, ou des conditions défavorables particulières touchant un secteur ou une région.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. La perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. En ce qui concerne les titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net. Toute augmentation de la juste valeur ultérieure à une perte de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Quant aux titres de créance disponibles à la vente, les pertes de valeur sont reprises ultérieurement en résultat net si une augmentation de la juste valeur du placement peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. La reprise ne peut être supérieure au montant de la charge pour perte de valeur. Le montant de la reprise de valeur est comptabilisé dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

À chaque date de clôture, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les actifs non financiers qui sont évalués au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation. Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

o) Classement des instruments financiers

Les produits tirés des placements à recevoir, le montant à recevoir au titre de la réassurance et les autres actifs ont été classés comme des prêts et créances. Le montant à payer à une partie liée, le montant à payer au titre de la réassurance et les créditeurs et charges à payer ont été classés dans les autres passifs financiers. Les prêts et créances et les autres passifs sont évalués au coût amorti. Pour ces éléments, la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

p) Contrats de location

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location et quelles informations doivent être fournies les concernant. La norme prévoit un modèle comptable unique pour les preneurs qui exige que ces derniers comptabilisent les actifs et les passifs à l'égard de tous les contrats de location.

La société évalue si un contrat est ou contient un contrat de location selon qu'il confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Si un contrat contient un contrat de location, la société comptabilisera un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont initialement évalués à un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers restants sur la durée du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, le taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti au terme de la durée d'utilité ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire, car elle reflète le rythme attendu d'utilisation. À chaque date de clôture, la société évalue s'il existe un quelconque indice que l'actif au titre du droit d'utilisation a pu se déprécier. S'il existe un indice de dépréciation, la société ajustera la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation à sa valeur recouvrable, et une perte de valeur sera comptabilisée.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation des taux ou lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la société dans les sommes que le preneur s'attend à devoir payer.

q) Réserves d'assurance

Les réserves d'assurance sont déterminées par CRB à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (la « MCAB »), conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA ») et conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »).

Les réserves d'assurance courantes ont trait à CRB. Au 30 juin 2021, les filiales des Bermudes et des îles Caïmans n'avaient aucune réserve d'assurance.

Classement des contrats

Les contrats en vertu desquels CRB accepte un risque d'assurance significatif d'un titulaire de police sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à IFRS 4 dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités. On considère qu'un contrat comporte un risque d'assurance significatif si, et seulement si, un événement assuré peut obliger un assureur à faire des paiements complémentaires significatifs dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui manquent de substance commerciale au début du contrat. Les contrats en vertu desquels CRB n'accepte pas un risque d'assurance significatif sont classés soit comme des contrats d'investissement, soit comme des contrats de services, et ils sont comptabilisés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, respectivement. Une fois qu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement au cours de l'exercice, à moins que l'ensemble des droits et obligations ne soient éteints ou qu'ils n'expirent. Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient important par la suite.

Évaluation

Les réserves d'assurance représentent le montant requis pour le paiement des prestations futures et des frais administratifs liés aux polices en vigueur de CRB. Les réserves d'assurance sont présentées au montant brut des actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités. L'actuaire désigné de CRB est chargé de déterminer le montant des réserves d'assurance conformément aux normes établies par l'ICA. Les réserves d'assurance ont été déterminées à l'aide de la MCAB, conformément à IFRS 4. Cette méthode est utilisée pour déterminer les réserves d'assurance et tient compte des hypothèses les plus probables à l'égard de la longévité, des rendements futurs des placements, des frais d'administration, des marges pour écarts défavorables et de l'inflation. Les marges pour écarts défavorables sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les réserves d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

CRB a désigné les actifs investis couvrant les réserves d'assurance comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme des prêts et créances. Puisque la valeur des réserves d'assurance est déterminée en fonction des actifs couvrant ces réserves, les variations des réserves d'assurance compensent une importante partie des variations de la juste valeur de ces actifs à la juste valeur par le biais du résultat net comptabilisées en résultat net.

r) Réassurance

Dans le cours normal des activités, CRB utilise également la réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. Dans l'éventualité où des réassureurs tiers ne peuvent respecter leurs obligations, CRB demeure responsable auprès de ses titulaires de polices de la partie réassurée. À chaque date de clôture, les actifs au titre des cessions en réassurance et les montants à recevoir au titre de la réassurance, le cas échéant, sont soumis à un test de dépréciation. S'il existe une indication objective que les actifs au titre des cessions en réassurance ou les montants à recevoir au titre de la réassurance ne sont pas recouvrables et que l'incidence de l'événement peut être évaluée de façon fiable, une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

CRB a deux types d'ententes de réassurance.

Réassurance relative à la longévité

CRB conclut des transactions de réassurance relative à la longévité avec des réassureurs tiers. Dans le cadre de ces ententes, CRB s'engage à verser aux réassureurs des paiements établis selon un barème liés à des blocs définis de prestations aux titulaires de polices. En retour, les réassureurs remboursent à CRB le coût réel des charges au titre des prestations à l'égard de ces blocs. Le règlement des paiements fixes et réels entre CRB et les réassureurs est effectué sur une base nette. L'écart entre les paiements fixes et les paiements réels au titre des services passés est comptabilisé dans les prestations cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités, dans la même période que celle au cours de laquelle le sinistre connexe survient. Tout montant au titre des services passés non réglé par le réassureur est comptabilisé comme un montant à recevoir ou à payer au titre de la réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités.

CRB est responsable des honoraires de réassurance liés aux transactions. Les honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus au poste Primes cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Les prestations auxquelles CRB a droit en vertu de ses transactions de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités et à titre de variation des réserves d'assurance cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Réassurance en quote-part

CRB conclut des transactions de réassurance en quote-part avec des tiers réassureurs. La convention couvre les prestations aux titulaires de polices selon la proportion des affaires réassurées. La proportion varie pour certains blocs d'affaires distincts. À la date de passation de chaque contrat de réassurance en quote-part, les primes cédées et une diminution correspondante de la trésorerie ou du montant à payer sont comptabilisées au prorata des affaires réassurées par le réassureur externe. CRB comptabilise les actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités et la variation des réserves d'assurance cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités. Les prestations auxquelles CRB a droit en vertu de ses contrats de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance.

Le réassureur s'est engagé à verser à CRB une proportion des charges réelles au titre des prestations. Les montants sont présentés à titre de prestations cédées dans la période au cours de laquelle la charge relative aux prestations connexe est engagée. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais ne sont pas entièrement reçus du réassureur, CRB comptabilisera un montant à recevoir au titre de la réassurance. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais où des montants excédentaires sont reçus du réassureur, CRB comptabilisera un montant à payer au titre de la réassurance.

En vertu des contrats de réassurance conclus avec des réassureurs non inscrits, des actifs doivent être donnés en garantie à CRB afin de garantir le paiement des obligations en vertu de la convention de réassurance. Les réassureurs non inscrits sont des réassureurs qui ne sont pas réglementés par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Les actifs donnés en garantie sont détenus au Canada par une institution financière canadienne qui n'est pas liée au réassureur tiers. CRB détient une sûreté réelle valide et exécutoire qui a priorité de rang sur toute autre sûreté réelle liée à la garantie. En cas de défaut de la part du réassureur, CRB a le droit de liquider ces actifs ou d'en prendre possession légalement, en temps opportun.

À chaque date de clôture, les actifs au titre des cessions en réassurance et les montants à recevoir au titre de la réassurance, le cas échéant, sont soumis à un test de dépréciation. S'il existe une indication objective que les actifs au titre des cessions en réassurance ou les montants à recevoir au titre de la réassurance ne sont pas recouvrables et que l'incidence de l'événement peut être évaluée de façon fiable, une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

s) Primes

Les primes brutes sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les réserves d'assurance sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

t) Prestations versées

Les prestations brutes et les prestations cédées sont comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

u) Produits nets tirés des placements

Les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir les paiements est établi.

Les profits (pertes) réalisés sur les placements et les dérivés représentent la différence entre le produit net de la vente et le prix d'achat.

Les profits (pertes) latents sur les placements et les dérivés correspondent à la différence entre la juste valeur des placements à la fin de chaque date de clôture et leur prix d'achat. La variation nette reflète les profits et les pertes latents comptabilisés au cours de l'exercice, ajustés pour tenir compte des profits et des pertes latents de périodes antérieures qui ont été réalisés au cours de la période comptable considérée.

v) Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci dans un délai d'un an. Les taux d'imposition et les lois sur l'impôt utilisés pour calculer les montants sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la clôture de chaque période.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables auxquels elle pourra imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés. Dans la mesure où il n'est pas probable que la société disposera d'un bénéfice imposable auquel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

w) Monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien (« \$ CA »); toutefois, les états financiers intermédiaires de la société sont présentés en dollars américains, lesquels devraient devenir sa monnaie fonctionnelle au troisième trimestre, sous réserve de la conclusion de certaines ententes de réassurance. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères de la société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture et les actifs et les passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les produits et les charges sont évalués d'après le taux moyen pour la période. Les profits ou les pertes à la conversion de ces éléments sont compris dans le résultat net.

Aux fins de la présentation des états financiers intermédiaires, les actifs et les passifs de la société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont évalués d'après le taux de la transaction ou le taux moyen pour la période. Les profits ou les pertes à la conversion de ces éléments sont compris dans les autres éléments du résultat global.

x) Bénéfice par action

Le porteur des actions de catégorie C a le droit de recevoir des distributions si elles sont déclarées ou autorisées, selon les modalités auxquelles elles le seront et au moment où elles le seront. Notre conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle les distributions sur les actions de catégorie C seront versées trimestriellement à un montant égal au bénéfice distribuable de la société (déterminé par la direction de la société) après le paiement des distributions sur les actions échangeables de catégorie A, les actions de catégorie B et toute autre action de rang supérieur aux actions de catégorie C, et après la constitution d'une provision pour charges, besoins en trésorerie prévus et autres ajustements similaires.

Le nombre total d'actions de catégorie C en circulation a été utilisé pour calculer le bénéfice par action de base et dilué. Les actions échangeables de catégorie A et les actions de catégorie B ne sont pas considérées comme des titres participatifs ou comme des actions ordinaires et, par conséquent, les montants par action pour ces catégories d'actions n'ont pas été présentés.

Le bénéfice de base par action attribuable aux porteurs d'actions de catégorie C est calculé en divisant le bénéfice net de la société pour la période, moins les distributions à payer aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B, par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

y) Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers intermédiaires conformément aux normes IFRS exige que la direction formule des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et passifs et sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers intermédiaires. Les estimations sont assujetties à de l'incertitude et peuvent, par conséquent, différer considérablement des résultats réels. Les estimations et hypothèses les plus susceptibles de changer ont trait à l'évaluation des actifs au titre des cessions en réassurance, des réserves d'assurance et de la dépréciation des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur les états financiers intermédiaires. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail à la note 2.

La direction exerce également son jugement lors de l'application des méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers intermédiaires. Les jugements les plus susceptibles de changer ont trait à l'évaluation des indicateurs de dépréciation de nos placements.

z) Changements de méthodes comptables futurs

i) IFRS 17

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplacera IFRS 4 et qui sera appliquée de façon rétrospective. En juin 2020, l'IASB a proposé une modification d'IFRS 17 qui prévoit le report de un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2023. En outre, l'IASB a reporté l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), afin qu'IFRS 9 et IFRS 17 aient la même date d'entrée en vigueur. Le BSIF s'attend à ce que les assureurs vie adoptent IFRS 9 et IFRS 17 simultanément pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux contrats de réassurance qu'elle détient.

Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance offerte est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie.

IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la société comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états financiers intermédiaires et dans les états financiers consolidés annuels. La société continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 17 sur ses contrats d'assurance, laquelle devrait être importante en ce qui a trait au calendrier de comptabilisation du bénéfice ainsi qu'à la présentation et aux informations à fournir.

ii) IFRS 9

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9, qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, qui doit être appliquée de façon rétrospective et qui remplace IAS 39. IFRS 9 apporte des changements au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, prévoit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplace le modèle existant fondé sur les pertes de valeur subies et donne de nouvelles directives relatives à la comptabilité de couverture.

La société a reporté la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'à ce qu'IFRS 17 soit adoptée le 1^{er} janvier 2023, étant donné que les activités de la société sont principalement liées à l'assurance, les réserves d'assurance représentant plus de 97 % du total du passif de la société.

Les informations fournies sur l'évaluation et le classement des placements de la société constituent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la mise en œuvre d'IFRS 9 sur ses états financiers intermédiaires et ses états financiers consolidés annuels.

iii) Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16

En août 2020, l'IASB a publié la *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui comprend des modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16. Les modifications annuleront et remplaceront les modifications de la phase 1 publiées en 2019. Les modifications portent sur les questions qui découlent de la mise en œuvre des réformes, y compris le remplacement d'un taux de référence par un autre.

iv) Modifications d'IFRS 3

En mai 2020, l'IASB a publié *Référence au Cadre conceptuel*, qui comprend des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications mettent à jour une référence obsolète au Cadre conceptuel dans IFRS 3 sans modifier de façon importante les exigences de la norme. Les modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2022 ou à une date postérieure.

v) *Modifications d'IAS 16*

En mai 2020, l'IASB a publié *Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue*, qui comprend des modifications d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Les modifications interdisent la déduction du coût d'une immobilisation corporelle de tout produit de la vente d'éléments produits pendant qu'une immobilisation corporelle est amenée à l'endroit et dans l'état nécessaires pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Les modifications s'appliquent rétrospectivement aux actifs prêts à être utilisés au cours de la période comparative. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

vi) *Modifications d'IAS 37*

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat*, qui comprend des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les modifications précisent que le coût d'exécution d'un contrat est constitué des coûts directement liés à ce contrat. Les coûts directement liés à un contrat peuvent être soit des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat, soit l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

vii) *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*

En mai 2020, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*, qui comprend des modifications mineures apportées à trois normes IFRS applicables à nos états financiers consolidés. Les modifications s'appliquent de façon prospective. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

aa) **Répercussions de la COVID-19**

Depuis l'éclosion de la COVID-19, les mesures d'urgence prises en réaction à la propagation de la COVID-19 ont entraîné une perturbation importante des activités commerciales à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers et financiers mondiaux ont également connu une forte volatilité et une faiblesse importante. Les gouvernements ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes visant à stabiliser la conjoncture économique. La situation évolue constamment, et la durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont très incertaines et ne peuvent être prévues pour le moment, mais elles pourraient avoir une incidence significative sur le rendement futur des actifs. Dans le contexte actuel de haute incertitude et de volatilité accrue des marchés, la direction continue de surveiller étroitement son incidence sur l'exposition de la société aux risques découlant des placements du portefeuille.

NOTE 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Sommaire de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements et des actifs et passifs dérivés

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers et des passifs financiers.

AU 30 JUIN EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2021			
	JVRN	Disponibles à la vente	Coût amorti	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie	21 \$	3 \$	— \$	24 \$
Équivalents de trésorerie	825	2	—	827
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	846	5	—	851
Contrats de change à terme	8	—	—	8
Total des actifs dérivés	8	—	—	8
Obligations				
Obligations d'État	308	29	—	337
Obligations de sociétés et autres obligations	873	40	21	934
Total des titres de créance	1 181	69	21	1 271
Total des actions ordinaires	294	—	—	294
Total des actions privilégiées	—	3	—	3
Total des placements	1 475	72	21	1 568
Contrats à terme normalisés sur obligations	(6)	—	—	(6)
Total des passifs dérivés	(6)	—	—	(6)
Passifs liés aux retenues de fonds	(12)	—	—	(12)
Total des autres passifs	— \$	— \$	(18) \$	(18) \$
AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2020			
	JVRN	Disponibles à la vente	Coût amorti	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie	14 \$	2 \$	— \$	16 \$
Équivalents de trésorerie	16	3	—	19
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	5	—	35
Dérivés				
Contrats de change à terme	5	—	—	5
Contrats à terme normalisés sur obligations	2	—	—	2
Total des actifs dérivés	7	—	—	7
Obligations				
Obligations d'État	372	29	—	401
Obligations de sociétés et autres obligations	732	36	21	789
Total des titres de créance	1 104	65	21	1 190
Total des actions privilégiées	—	3	—	3
Total des placements	1 104	68	21	1 193
Passifs liés aux retenues de fonds	(12)	—	—	(12)

b) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie d'évaluation qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer leur juste valeur, conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Au niveau 1 de cette hiérarchie, la juste valeur est obtenue à partir de cours non ajustés sur des marchés actifs pour des placements identiques. Au niveau 2, la juste valeur est obtenue à partir de données d'entrée du marché concernant des placements identiques, autres que des cours non ajustés, qui sont observables directement ou indirectement. Au niveau 3, la juste valeur est obtenue à partir de données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers et les passifs financiers classés conformément à la hiérarchie des justes valeurs susmentionnée. Les actifs financiers et les passifs financiers qui sont évalués au coût amorti sont aussi inclus.

AU 30 JUIN EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2021				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
Actifs financiers					
Juste valeur par le biais du résultat net :					
Trésorerie	21 \$	— \$	— \$	— \$	21 \$
Équivalents de trésorerie	825	—	—	—	825
Obligations	—	1 141	—	—	1 141
Autres titres à revenu fixe	—	—	40	—	40
Actions ordinaires	294	—	—	—	294
Actifs dérivés	—	8	—	—	8
Disponibles à la vente :					
Trésorerie	3	—	—	—	3
Équivalents de trésorerie	2	—	—	—	2
Obligations	—	69	—	—	69
Actions privilégiées	3	—	—	—	3
Coût amorti :					
Obligations	—	—	—	21	21
Prêts hypothécaires	—	—	—	—	—
Total des actifs financiers	1 148	1 218	40	21	2 427
Passifs financiers					
Juste valeur par le biais du résultat net :					
Passifs dérivés	(6)	—	—	—	(6)
Passifs liés aux retenues de fonds	—	(12)	—	—	(12)
Autres passifs	—	—	—	(18)	(18)
Total des passifs financiers	(6) \$	(12) \$	— \$	(18) \$	(36) \$

AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Coût amorti	Total
Actifs financiers				
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Trésorerie	14 \$	— \$	— \$	14 \$
Équivalents de trésorerie	16	—	—	16
Obligations	—	1 103	—	1 103
Actifs dérivés	2	5	—	7
Disponibles à la vente :				
Trésorerie	2	—	—	2
Équivalents de trésorerie	3	—	—	3
Obligations	—	65	—	65
Actions privilégiées	3	—	—	3
Coût amorti :				
Obligations	—	—	22	22
Total des actifs financiers	40	1 173	22	1 235
Passifs financiers				
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Passifs liés aux retenues de fonds	—	(12)	—	(12)
Total des passifs financiers	— \$	(12) \$	— \$	(12) \$

Les placements évalués au coût amorti font individuellement l'objet d'un test de dépréciation pour l'établissement de la correction de valeur pour dépréciation. Pour la période close le 30 juin 2021, la société n'a pas engagé de charge pour perte de valeur (30 juin 2020 – néant).

Le tableau qui suit présente le sommaire des techniques d'évaluation et des principales données d'entrée utilisées pour établir les évaluations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2.

Type d'actif	Techniques d'évaluation et principales données d'entrée
Obligations	Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.
Actifs dérivés/passifs dérivés	Contrats de change à terme – méthode de l'actualisation des flux de trésorerie – taux de change à terme (obtenus à partir de taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l'information financière); actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit. Contrats de taux d'intérêt – méthode de l'actualisation des flux de trésorerie – taux d'intérêt à terme (obtenus à partir de courbes de rendement observables) et écarts de crédit applicables actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
Passifs liés aux retenues de fonds	Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.

Les justes valeurs déterminées au moyen de modèles d'évaluation qui exigent l'utilisation de données non observables (actifs et passifs financiers de niveau 3) comprennent des hypothèses concernant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation. Pour déterminer ces données d'entrée non observables, la société utilise des données d'entrée de marché externes observables, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas, afin d'élaborer des hypothèses à l'égard de ces données d'entrée non observables.

Le tableau qui suit présente le sommaire des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour établir les évaluations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3.

Type d'actif	Techniques d'évaluation et principales données d'entrée
Autres titres à revenu fixe	Le modèle d'évaluation repose sur les flux de trésorerie actualisés. Les principales données d'entrée sont les flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation.

Aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'a eu lieu.

NOTE 4. RÉSERVES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente la composition réserves d'assurance de la société.

AU 30 JUIN 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	2021	2020
Montant brut	1 339 \$	1 339 \$
Réassurance	(176)	(190)
Total des réserves d'assurance	1 163 \$	1 149 \$

Les actifs au titre des cessions en réassurance reflètent les paiements de rentes immédiates et différées cédés en vertu des ententes de réassurance à l'égard de la longévité et des ententes de réassurance en quote-part.

Le tableau suivant présente un sommaire de la variation des réserves d'assurance pour les trimestres clos les 30 juin 2021 et 2020 en fonction de ses principales composantes.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS		Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
	Réserve brute		
Début de la période.....	1 264 \$	178 \$	1 086 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	52	—	52
Variations normales	6	(4)	10
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	1	(1)	2
	59	(5)	64
Incidence du change ¹	16	3	13
Solde à la fin de la période	1 339 \$	176 \$	1 163 \$

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS		Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
	Réserve brute		
Début de la période.....	758 \$	169 \$	589 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	1	—	1
Variations normales	72	6	66
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	—	—	—
	73	6	67
Incidence du change ¹	28	6	22
Solde à la fin de la période	859 \$	181 \$	678 \$

1. La conversion dans la monnaie de présentation est présentée en tant que composante distincte des autres éléments du résultat global. Se reporter à la note 2w), « Monnaies étrangères ».

Pour le trimestre clos le 30 juin 2021, les principaux facteurs à l'origine de l'augmentation du montant net des réserves d'assurance ont été l'incidence des nouvelles affaires de 52 M\$ au cours de la période (trimestre clos le 30 juin 2020 – 1 M\$), ainsi que l'incidence des variations normales de 10 M\$ (trimestre clos le 30 juin 2020 – 66 M\$). Au cours du trimestre clos le 30 juin 2021, les mesures prises par la direction et modifications des hypothèses relatives aux hypothèses à l'égard du réinvestissement ont donné lieu à une augmentation de 2 M\$ des réserves. Aucune modification n'a été apportée aux mesures prises par la direction ni aux hypothèses au cours du trimestre clos le 30 juin 2020. Les risques de la société découlant des réserves d'assurance sont principalement liés aux taux d'intérêt et à la longévité.

Le tableau suivant présente un sommaire de la variation des réserves d'assurance pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020 en fonction de ses principales composantes.

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS		Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
	Réserve brute		
Début de la période.....	1 339 \$	190 \$	1 149 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	55	—	55
Variations normales	(94)	(18)	(76)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	5	(1)	6
	(34)	(19)	(15)
Incidence du change ¹	34	5	29
Solde à la fin de la période	1 339 \$	176 \$	1 163 \$

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS		Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
	Réserve brute		
Début de la période.....	856 \$	197 \$	659 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	30	—	30
Variations normales	13	(7)	20
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(1)	—	(1)
	42	(7)	49
Incidence du change ¹	(40)	(8)	(32)
Solde à la fin de la période	858 \$	182 \$	676 \$

1. La conversion dans la monnaie de présentation est présentée en tant que composante distincte des autres éléments du résultat global. Se reporter à la note 2w), « Monnaies étrangères ».

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs couvrant les passifs ont une influence majeure sur les variations des réserves d'assurance. Les variations de la juste valeur des actifs sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur des passifs. La variation de la valeur des réserves d'assurance associée à la variation de la valeur des actifs les couvrant est incluse dans les variations normales ci-dessus.

Pour le semestre clos le 30 juin 2021, le principal facteur à l'origine de la diminution du montant net des réserves d'assurance a été l'incidence des variations normales de 76 M\$ (30 juin 2020 – 20 M\$) découlant de la hausse des taux d'intérêt au cours de la période, partiellement contrebalancée par les nouvelles affaires de 55 M\$ (30 juin 2020 – 30 M\$). Au cours de la période considérée, les mesures prises par la direction et modifications des hypothèses relatives à l'hypothèse à l'égard du réinvestissement ont donné lieu à une augmentation de 6 M\$ des réserves. Au cours de la période précédente, les mesures prises par la direction et modifications des hypothèses découlant de la révision des hypothèses à l'égard des charges liées aux placements avaient donné lieu à une diminution des réserves de 1 M\$. Les risques de la société découlant des réserves d'assurance sont principalement liés aux taux d'intérêt et à la longévité.

NOTE 5. CAPITAL SOCIAL

La société est autorisée à émettre :

- i) 1 000 000 000 d'actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A d'une valeur nominale de 40 \$ par action;
- ii) 500 000 actions à droit de vote restreint de catégorie B d'une valeur nominale de 40 \$ par action;
- iii) 1 000 000 000 d'actions sans droit de vote de catégorie C d'une valeur nominale de 1 \$ par action;
- iv) 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- v) 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action;
- vi) 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- vii) 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action;

Le tableau suivant présente la composition du capital social de la société au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

	30 juin 2021		31 décembre 2020	
	Nombre d'actions	Valeur	Nombre d'actions	Valeur
Émises				
Actions échangeables de catégorie A	10 877 989	538 \$	—	— \$
Actions de catégorie B	24 000	1	—	—
Actions de catégorie C	16 934 688	712	—	—
Capital social		<u>1 251 \$</u>		<u>— \$</u>

NOTE 6. GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est le processus continu qui consiste à déterminer et à maintenir la quantité de capital et la qualité du capital nécessaires pour tirer parti des occasions de croissance de la société, pour gérer les risques liés à l'entreprise et pour optimiser le rendement pour les actionnaires, tout en respectant pleinement les exigences en matière de capital réglementaire.

La société adopte une approche intégrée de gestion des risques qui tient compte de l'appétence au risque et des exigences en matière de capital de la société. Le cadre de gestion des risques d'entreprise comprend une politique de gestion du capital qui décrit les principaux processus liés à la gestion du capital. Le conseil d'administration approuve la politique de gestion du capital et l'examine au moins une fois par année. Les niveaux de capital d'exploitation sont déterminés en fonction de l'appétence au risque et de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la société. De plus, des techniques de simulation de crise, notamment l'examen de la situation financière, sont utilisées pour évaluer la suffisance du capital de la société dans le cadre de scénarios défavorables persistants.

CRB est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (le « TSAV »), tel que le détermine le BSIF. Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en capital réglementaires d'une société avec son coussin de solvabilité de base, ou capital requis. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), une filiale indirecte entièrement détenue de la société, est tenue de se conformer aux exigences en matière de capital fondé sur les risques basées sur les lignes directrices de la National Association of Insurance Commissioners (la « NAIC »). Le CFR est une méthode d'évaluation du niveau de capital approprié pour qu'une société d'assurance puisse assumer l'ensemble de ses activités commerciales, compte tenu de sa taille et de son profil de risque. Il offre un moyen d'évaluer la suffisance du capital en considérant que le degré de risque assumé par l'assureur est le principal facteur décisif.

North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), une filiale indirecte entièrement détenue de la société, est tenue de maintenir un montant minimal de capital et d'excédent prévu par la loi équivalant au montant le plus élevé entre une marge de solvabilité minimale et l'exigence accrue en matière de capitalisation, telles qu'elles sont déterminées par l'autorité monétaire des Bermudes (*Bermuda Monetary Authority*). L'exigence accrue en matière de capitalisation est calculée en fonction du modèle fondé sur les exigences en matière de suffisance du capital des Bermudes, un modèle fondé sur le risque qui tient compte des caractéristiques de risque de divers aspects des activités d'une société.

La société a déterminé qu'elle se conformait à toutes les exigences en matière de capital au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

NOTE 7. ENGAGEMENT FINANCIER

Au 30 juin 2021, CRB avait conclu avec un tiers des contrats d'engagement de prêt d'un montant maximal de 14,0 M\$, à l'exclusion de l'impôt et des autres charges d'exploitation (2020 – 10,0 M\$). Au 30 juin 2021, un montant de 10,0 M\$ avait été avancé (2020 – 6,0 M\$). Le montant a été comptabilisé à titre d'obligation non notée.

NOTE 8. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la société a conclu les transactions présentées ci-dessous avec des parties liées selon les modalités en vigueur sur le marché.

a) Transactions liées à la scission-distribution

Le 18 juin 2021, Burgundy Acquisitions I Ltd. (« Burgundy »), une entité entièrement détenue de Brookfield, a vendu à NER SPC les 9 106 042 actions ordinaires d'AEL qu'elle détenait pour une juste valeur de marché de 291 M\$. La contrepartie versée à Burgundy est un billet à vue ne portant pas intérêt de 291 M\$.

Le 18 juin 2021, BAH a vendu ses actions ordinaires de NER SPC à BAM Re Holdings pour une contrepartie à la juste valeur de marché de 5 M\$. La transaction représente une transaction sous contrôle commun et est comptabilisée à la valeur comptable historique de NER SPC de 5 M\$, déduction faite des montants à payer à des parties liées.

Le 18 juin 2021, BAM Re a prêté 25 M\$ à Brookfield International Holdings Inc. (« BIHI ») en échange de l'émission par BIHI d'un billet à vue d'un montant de 25 M\$.

Le 24 juin 2021, Brookfield a transféré 151 M\$ à la société en échange de 3 582 510 actions sans droit de vote de catégorie C de BAM Re d'un montant de 151 M\$.

Le 24 juin 2021, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de BAH auprès de son unique actionnaire, Brookfield, pour une contrepartie totale de 111 M\$. La transaction représente une transaction sous contrôle commun et est comptabilisée à la valeur comptable historique de BAH de 110 M\$, déduction faite des montants à payer à des parties liées.

Le 24 juin 2021, Brookfield a vendu à BAM Re Holdings sa participation à titre de commanditaire et de commandité dans Brookfield Reinsurance Investments L.P. (« BRILP ») pour une contrepartie en trésorerie de 40 M\$. La transaction représente une transaction sous contrôle commun et est comptabilisée à la valeur comptable historique de BRILP de 43 M\$, déduction faite des montants à payer à des parties liées.

b) Conventions et contrats de BAM Re

Comme il est décrit à la note 1b)iv), Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. Au 30 juin 2021, aucun montant n'avait été prélevé en vertu de l'engagement en capitaux propres.

Tel qu'il est décrit à la note 1b)v), au 30 juin 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit en vertu du contrat de crédit avec Brookfield.

Comme il est décrit à la note 1b)vi), la société a conclu la convention de soutien le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021 se sont chiffrés à néant.

Comme il est décrit à la note 1b)vii), la société a conclu la convention de droits le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021 se sont chiffrés à néant.

Comme il est décrit à la note 1b)viii), la société a conclu la convention d'administration le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021 se sont chiffrés à néant.

Comme il est décrit à la note 1b)ix), la société a conclu une convention de gestion de placements avec Brookfield le 28 juin 2021. Les honoraires de gestion de placements de base se sont chiffrés à néant pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021.

Comme il est décrit à la note 1b)x), la société a conclu le contrat de licence avec Brookfield le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 juin 2021 se sont chiffrés à néant.

c) Autres transactions entre parties liées

Le 10 mars 2020, BAH a conclu un contrat de location avec Brookfield Properties (Canada) Inc. (« BPO »), une partie liée de Brookfield. Le contrat de location a été conclu dans le cours normal des activités aux conditions en vigueur sur le marché. Le montant payé à BPO au titre des locaux à bureaux loués et de l'entretien du bâtiment pour le semestre clos le 30 juin 2021 a totalisé 0,19 M\$ (30 juin 2020 – 0,054 M\$).

BAH a conclu des ententes d'impartition avec Brookfield relativement aux services de technologie de l'information, de gestion de fonds d'investissement, d'entretien des bâtiments et d'audit interne. Le montant payé à Brookfield à l'égard de ces services pour le semestre clos le 30 juin 2021 a totalisé 0,20 M\$ (30 juin 2020 – 0,15 M\$).

BAH a conclu des contrats dérivés liés à des contrats de change à terme et à des swaps de taux d'intérêt avec des institutions financières tierces par l'entremise de Brookfield. Au 30 juin 2021, les montants impayés à l'égard des contrats dérivés non réglés totalisaient 8,0 M\$ (30 juin 2020 – 0,6 M\$). Les montants ont été remboursés en totalité au moment du règlement.

Au 30 juin 2021, la société disposait de dépôts en trésorerie de 806 M\$ auprès de filiales entièrement détenues de Brookfield.

NOTE 9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 9 août 2021, la société a conclu une entente de fusion définitive visant l'acquisition d'American National Group, Inc. (« American National ») dans le cadre d'une transaction en trésorerie d'une valeur approximative de 5,1 G\$. American National est une société d'assurance américaine qui souscrit, émet et administre principalement des polices de rentes, d'assurance vie et d'assurance maladie. Brookfield s'est engagée à financer les capitaux propres requis pour la transaction. La fusion devrait se conclure au premier semestre de 2022, sous réserve de certaines conditions de clôture réglementaires.

Après la fin du trimestre, CRB a conclu huit autres contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite, pour des primes brutes reçues d'environ 275 M\$.



**BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT
REINSURANCE PARTNERS LTD.**

bamr.brookfield.com

NYSE : BAMR
TSX : BAMR